

Conseil Municipal du 12 septembre 2023 Procès-verbal

Date de convocation : 7 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 12 septembre 2023 à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
S'est réuni en séance
Ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Amandine CLEMENCE, Philippe COUDRAY, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Léa GUYON, Emilie PERDEREAU, Mickaël PLAIS, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Philippe CHARPENTIER donne pouvoir à Emilie PERDEREAU, Christiane COULON donne pouvoir à Yvette BULOUP, Annie DARAULT donne pouvoir à Jules AUBERT, Didier DREUX donne pouvoir à Stéphane FOUQUET, Milène LEPROUST donne pouvoir à Marianne ROHART, Emmanuelle LEROUX donne pouvoir à Philippe COUDRAY, Mélanie MACE donne pouvoir à Léa GUYON, Laurent MAILLARD donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Christian MAUCOURT donne pouvoir à Annick CHARTRAIN, Jonathan REYT donne pouvoir à Marie-Line FOUCHER

Absents excusés : Gaëtan RENAULT

Absents non représentés : Néant

Anthony TRIFAUT constate le quorum.

Yvette BULOUP est désignée secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédent. Aucune remarque n'est faite, il est donc approuvé à l'unanimité.

Rapport n° 1 : Mise à jour des tarifs du restaurant scolaire

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des repas applicables au restaurant scolaire, pour la prochaine année scolaire 2023/2024.

Considérant que, suite à l'appel à la revalorisation annuelle des tarifs, Restauval applique une hausse moyenne de **2,86%** comme suit :

Anciens marchés TTC	2021	2022	Augmentation Sept 2022	2023	Augmentation Sept 2023
Repas enfants	3.35 €	3.47 €	3.58%	3.56 €	2.59%
Repas adultes	3.98 €	4.12 €	3.52%	4.23 €	2.67%
Goûters	0.58 €	0.60 €	3.45%	0.62 €	3.33%
			<i>moyenne</i> 3.52%		<i>moyenne</i> 2.86%

La Commission Education et Famille, qui s'est tenue le 5 septembre dernier, valide cette revalorisation.

Pour mémoire les anciens tarifs et leurs évolutions :

Tarifs appliqués jusqu'au 13 septembre 2022 selon le quotient familial			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	3.94 €	5.00 €	6.00 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	3.83 €	4.70 €	
Tranche C < de 765 €	3.73 €	4.40 €	
Avec une augmentation de 3,50% à compter du 14 septembre 2022 appliquée aux familles toujours selon le quotient familial			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	4.08 €	5.18 €	6.21 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	3.96 €	4.86 €	
Tranche C < de 765 €	3.86 €	4.55 €	
Augmentation de 2,86% à compter du 13 septembre 2023 appliquée aux familles selon leur quotient familial			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	4.20 €	5.33 €	6.39 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	4.07 €	5.00 €	
Tranche C < de 765 €	3.96 €	4.68 €	

En cas de non réservation, de réservation hors délai ou de non annulation, une majoration de 30% est appliquée par repas. Les parents ont eu connaissance de cette application en signant le règlement scolaire			
Tarif appliqué avec une majoration de 30%			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	5.46 €	6.93 €	6.39 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	5.29 €	6.50 €	
Tranche C < de 765 €	5.15 €	6.08 €	

Question de Madame ROHART :

Le coût réel supporté par la commune est-il plus fort ou plus faible que le tarif indiqué ?

Ici, nous sommes sur une augmentation liée à l'alimentation.

Le tarif appliqué par la commune est toujours inférieur à ce que ça coûte à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la Commission Education et Famille.

Rapport n° 2 : Règlement intérieur du restaurant scolaire

Afin de répondre aux questions de certaines familles qui maîtrisent encore difficilement la gestion des inscriptions, réservations ou des annulations dans l'Espace famille, il a été envisagé des modifications ou précisions dans le règlement intérieur.

Article 7 : rappel de la procédure d'inscription

Article 8 : la réservation des repas après validation du dossier administratif

Article 9 : les annulations avec rappel des cas d'annulations

Article 10 : rappel pour les familles séparées

Article 12 : cas où la majoration de 30% est appliquée avec également le changement de réservation passant de 3 jours à 2 jours

Article 13 : information sur la procédure en cas d'erreur de facturation

Article 19 : engagement des familles rappelant l'acceptation du règlement intérieur, document qui reste un document bloquant pour l'inscription de l'enfant

La **Commission Education et Famille**, qui s'est tenue le 5 septembre dernier, a validé cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la Commission Education et Famille.

Rapport n° 3 : Financement du séjour école transplantée de l'école primaire pour l'année scolaire 2023/2024

Pour cette nouvelle année scolaire, l'équipe enseignante a décidé de travailler sur le thème du Moyen-Âge et d'organiser un voyage scolaire avec 3 nuitées pour les 128 élèves de l'école primaire.

Dates et effectifs :

- CP-CE1-CE2 : 21 au 24 mai 2024 ; 72 élèves
- CM1-CM2 : 27 au 30 mai 2024 ; 56 élèves

Lieu : Commanderie d'Arville, Couëtron au Perche (41170)



Objectifs généraux :

- Découvrir la vie au Moyen Âge (féodalité, métiers, activités...)
- Développer une culture commune autour de l'art au Moyen Âge
- Vivre une expérience de vie collective
- Participer à un projet commun et fédérateur : former les élèves au travail en groupe
- Acquérir de l'autonomie

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 26126 €

Cette somme serait financée par les familles, la coopérative scolaire, la participation de Récré'action, une subvention OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) et de la MAE (l'assurance scolaire).

Afin de couvrir la totalité des dépenses, l'école demande la **participation de notre commune** à hauteur de **5500 euros**. La commission Éducation et famille a validé cette proposition en réunion le 5 septembre 2023.

	RECETTES	DEPENSES
Séjours avec 3 nuitées et activités (base de 128 élèves)		23 896€
Transport		2 320€
Participation des familles (tarif dégressif fra-tries)	12 540€	
Participation de la coopérative scolaire	1 926€	
Participation de Récré'action	6 000€	
Participation de la municipalité	5 500€	
Subvention autres (OCCE, MAE)	250€	
TOTAL	26 216€	26 216€

Lors de la réunion d'adjoints et conseillers délégués du 5 septembre 2023, il a été proposé de **réévaluer la participation de la commune à 6000 euros** et ainsi diminuer la part de la coopérative scolaire de 500 euros pour préserver les possibilités de financement des dépenses de l'école par la coopérative.

Un échange a eu lieu avec la Directrice après le 5 septembre, il apparaît que la coopérative scolaire est tout à fait correcte pour assurer d'autres projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 5500 euros.

Rapport n° 4 : Avance de trésorerie

Notre commune détient une **ligne de Trésorerie**, Caisse d'Épargne, d'une valeur de **1 400 000 €**.

Cette Ligne de Trésorerie arrive à échéance **le 26 septembre prochain**.

Les subventions attendues sur les différents projets et particulièrement ceux de la piste d'athlétisme n'étant pas encore arrivées, il est envisagé d'ouvrir une nouvelle ligne permettant de repousser l'échéance de 12 mois.

Après en avoir délibéré et afin d'autoriser la première adjointe à signer les documents auprès de la Caisse d'Épargne, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le fait de réaliser les démarches liées à la nouvelle ligne de trésorerie.

Rapport n° 5 : Décision modificative concernant la subvention AMICIE accordée par la délibération 2023-07-3

Par délibération en date du 17 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec L'EPHAD Résidence AMICIE de Montfort-le-Gesnois. L'établissement se trouvant dans l'obligation impérieuse d'engager de lourds travaux d'extension et de réhabilitation, pour un coût global estimé à 7.584.674 € TTC.

Lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2023, la subvention attribuée par la commune a été réévaluée et après délibération, son montant a été fixé à **57 089,05 €**.

Il en découle une **Décision Modificative (DM)** puisqu'au Budget primitif (BP) le montant avait été fixé à **50 000 €** (compte 204112).

72241 Code INSEE	Montfort-le-Gesnois Montfort le Gesnois	DM n°2 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

2023-09

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204112 : Subv. Etat - Bâtiments et installations	0,00 €	7 090,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	7 090,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-209 : LOGEMENT ECOLE	7 090,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 090,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 090,00 €	7 090,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette **Décision Modificative**.

Rapport n° 6 : Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ER 007585 (Libération/Pointe/Croix blanche)

La commune a validé le principe d'engager des travaux d'effacement des réseaux électriques et TELECOM sur le secteur de l'avenue de la libération, et rue de la croix blanche.

Ainsi une étude sur le projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone de l'avenue de la Libération et des rues de la Pointe et de la Croix Blanche a été engagée par le Département afin d'estimer le coût de l'opération.

Ce coût est estimé à ce jour à 115 000 €. Conformément à la délibération du Conseil Départemental sur les principes de répartition financière, la part communale est de 30%, soit un montant de **34 000 €**.

A cette somme s'ajoute le génie civil de télécommunication, qui est estimé à 100 000 €

- Lors de la séance du 7 février 2002, l'Assemblée départementale a pris la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication.
- Lors de la Commission Permanente du 27 février 2017, le Département a également décidé que les communes devaient assurer 100% du coût (soit 100 000 € pour la zone citée).

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, **le Département propose** de réaliser, en complément de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique, **la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du génie civil de télécommunication**.

Le câblage et la dépose du réseau de télécommunication resteront assurés et financés par les opérateurs.

Question de M. COUDRAY :

Est-ce qu'il y a d'autres travaux prévus sur ce secteur-là ?

M. le Maire précise que non, pas dans ce secteur.

M. PLAIS :

Sous quel délai ces travaux auront lieu ?

M. le Maire précise que nous ne connaissons pas encore l'échéancier. Par contre, les sociétés retenues par le Département sont au travail, un retour devrait être fait prochainement.

Mme CLEMENCE :

Les sociétés sont déjà retenues ?

M. le Maire précise que oui, le Département se charge de cette sélection pour la totalité du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'effacement ainsi que la partie financière qui en résulte.

Rapport n° 7 : Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ER 007765 (Vallée/Vignes)

Dans le cadre du projet global de réaménagement de la route de la Vallée, d'importants travaux seront à réaliser en matière d'assainissement et de voirie. Afin de pouvoir réaliser ces derniers et ainsi permettre une amélioration de la sécurité sur cet axe, il est envisagé un projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone sur la route de la vallée et le chemin des vignes.

Ce coût de cette opération est estimé à 511 000 €. Conformément à la délibération du Conseil Départemental sur les principes de répartition financière, la part communale est de 30%, soit un montant de **153 000 €**

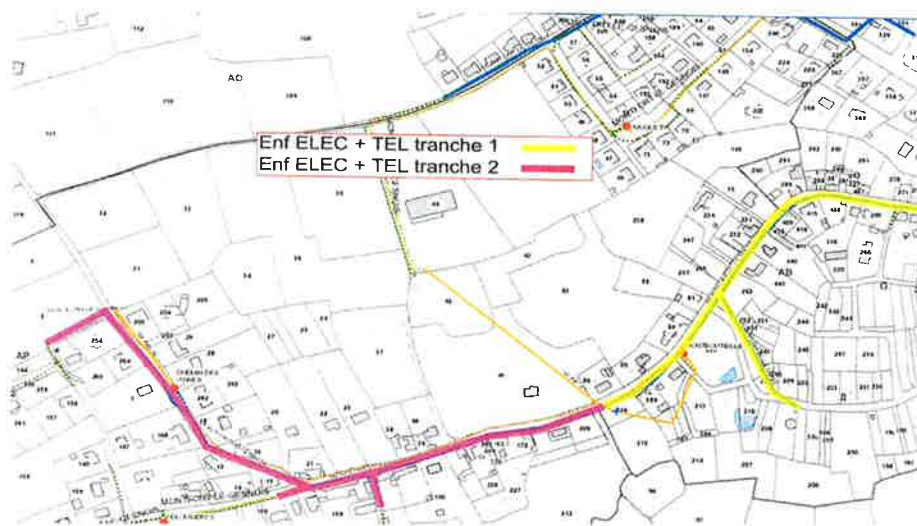
A cette somme s'ajoute le génie civil de télécommunication, qui est estimé à 167 000 €

- Lors de la séance du 7 février 2002, l'Assemblée départementale a pris la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication.
- Lors de la Commission Permanente du 27 février 2017, le Département a également décidé que les communes devaient assurer 100% du coût (soit 167 000 € dans pour la zone citée).

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, **le Département propose** de réaliser, en complément de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique, **la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du génie civil de télécommunication.**

Le câblage et la dépose du réseau de télécommunication resteront assurés et financés par les opérateurs.

Plan de l'opération :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à effectuer les démarches et à engager la dépense liée.

Rapport n° 8 : Convention de renouvellement d'entretien passée avec le Département de la Sarthe concernant la rue Basse sur la RD 20

La convention de renouvellement d'entretien a pour objet de fixer les modalités d'entretien des stationnements mis en place par la commune, rue Basse, sur la RD 20.

Cet aménagement a fait l'objet d'une convention initiale datée du 21 septembre 2010.

Le Département assurera l'entretien de la chaussée départementale de la RD 20.
La commune s'engage à prendre en charge l'entretien des îlots, des bordures et des caniveaux.

La convention arrivant à échéance, il est proposé un renouvellement pour une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention avec le Département de la Sarthe.

Rapport n° 9 : Convention de renouvellement d'entretien passée avec le Département de la Sarthe concernant la rue de la Ferté et la rue Honoré Broutelle sur la RD 20 et 119

Cette convention de renouvellement d'entretien a pour objet de fixer les modalités d'entretien des stationnements mis en place par la commune, rue de la Ferté et rue Honoré Broutelle, sur les RD 20 et 119.

Cet aménagement a fait l'objet d'une convention initiale datée du 9 février 2012.

Le Département assurera l'entretien de la chaussée départementale.
La commune s'engage à prendre en charge l'entretien et le renouvellement des bouches d'engouffrement, des regards, des candélabres, des trottoirs, des bordures, des caniveaux, de la signalisation verticale et du marquage indispensable pour l'aménagement.

La convention arrivant à échéance, il est proposé un renouvellement pour une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention avec le Département de la Sarthe.

Rapport n° 10 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement

En application du Code Général des Collectivités Locales, il est fait obligation au gestionnaire de service d'assainissement collectif d'établir un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

Ce service est rendu par ADM Conseil.

Remarques partagées par M. le Maire concernant le rapport :

- Il est indiqué que le réseau a diminué en longueur, ce doit être une erreur sur le rapport.
- La charge hydraulique est différente au début du rapport et après. Pourquoi ?
- Les procédures de curage devraient être faites plus régulièrement car parfois ça déborde.
- Il y a eu du renouvellement de réseau alors qu'il est indiqué dans le rapport que non.
- Il y a des non conformités notées car les travaux en cours ne seront pris en considération qu'en 2024 en lien avec la validation du schéma directeur.

Concernant la tarification, la part de la collectivité n'a pas évolué depuis 2013. Véolia ne termine pas l'année avec un déficit contrairement aux années antérieures.

Question de Mme CLEMENCE :

Il serait plus adapté intellectuellement d'avoir ce rapport avant d'envisager le renouvellement du contrat puisque ce point a été délibéré en juin dernier.

Les remarques et la question de Mme CLEMENCE seront adressées à ADM Conseil afin d'obtenir des éléments de réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Rapport n° 11 : Délibération communale de déclassement du domaine public concernant cession de la parcelle chemin du Cimetière

Dans la délibération 2023-05-5 transmise au notaire concernant la cession d'une parcelle chemin du cimetière, il n'est fait pas mention du déclassement du domaine public. Or pour vendre un bien situé dans le domaine public celle-ci est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce complément.

Rapport n° 12 : Convention de cession d'abribus scolaire avec ALEOP

Dans son courrier du 29 juin 2023, la Région des Pays de la Loire, par son Service ALEOP de la Sarthe, propose de transférer la propriété de l'abribus scolaire situé rue de la Croix Blanche à la commune pour 1 € symbolique.

Cet abribus a été remplacé à neuf et à la charge de la Région suite à un accord du 25 mars 2021.

La convention définit de façon précise les modalités du transfert de propriété, ce transfert devra faire l'objet d'une déclaration d'enregistrement aux actifs de la commune.

Une réponse est attendue pour le 30 septembre 2023.

Question de M. AUBERT :

Il n'y a pas de banc dans l'abris bus, pourquoi ?

M. le Maire indique que cette question sera posée à ALEOP avant de valider la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention de transfert de propriété entre la collectivité et ALEOP.

Rapport n° 13 : Facture des maillots de la rencontre sportive du 20 juin 2023

Le 20 juin 2023 se sont déroulées à Montfort-le-Gesnois, des rencontres sportives intercommunales entre des enfants de Lombron, Connerré, Thorigné sur Dué et Montfort le Gesnois dans le cadre de Terre de Jeux 2024. La commune labellisée a ainsi mis à disposition les infrastructures sportives. En concertation avec les autres communes, il a été décidé d'offrir un maillot à chaque enfant des écoles. Ainsi 212 maillots à 2.90€ l'unité ont été achetés pour équiper tous les jeunes sportifs.

En réunion de préparation il a été décidé que la facture d'un montant de 614.80 € serait partagée entre les 4 communes, soit un montant de 153.70 €.

Cette somme sera remboursée à la commune de Thorigné sur Dué car elle a avancé la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dépense.

Rapport n° 14 : Actualisation du tableau des emplois permanents

La gestion du personnel municipal est essentielle pour le bon fonctionnement des services de la commune. Les emplois sont créés par délibération du conseil municipal conformément à l'art.34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement actuel de notre collectivité à ce jour ;

Considérant les mouvements récents ;

Considérant les besoins actuels ;

Il vous sera demandé d'adopter le TEP suivant :

Filière	Cat.	TEP au 07/03/2023			Nouveau TEP au 01/09/2023		
		Grade	Quotité		Grade	Quotité	
Administrative	A	1	Attaché Territorial	TC	1	Attaché Territorial	TC
		1	Adjoint Administratif	TC	1	Adjoint Administratif	TC
	C	2	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	2	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC
		1	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TNC 30h00	1	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TNC 30h00
		1	Adjoint d'Animation	TNC 28h00	0		
Culturelle	C	1	Adjoint du Patrimoine	TNC 20h00	1	Adjoint du Patrimoine	TNC 20h00
Sociale	C	0	ATSEM Principal de 1ère classe	TC	1	ATSEM Principal de 1ère classe	TC
		3	ATSEM Principal de 2ème classe	TC	2	ATSEM Principal de 2ème classe	TC
Technique	B	1	Technicien Territorial (cadre d'emploi)	TC	1	Technicien Territorial (cadre d'emploi)	TC
		2	Agent de Maîtrise	TC	2	Agent de Maîtrise	TC
	C	2	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TC	2	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TC
		5	Adjoint Technique	TC	6	Adjoint Technique	TC
		1	Adjoint Technique	TNC 31h30	1	Adjoint Technique	TNC 31h30
		1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TNC 30h30	1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TNC 31h00
		1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TNC 21h00	0		
		0			1	Adjoint Technique	TNC 30h00
		1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	TNC 32h00	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	TNC 32h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des emplois permanents.

Informations Diverses

- Le **Congrès des Maires et adjoints de la Sarthe** se tiendra le 21 octobre prochain à Mamers. A cette occasion les collectivités peuvent transmettre des vœux ou questions avant le 15 septembre 2023.
- Dans le cadre des **demandes de subventions DETR/DSIL 2023**, un dossier a été déposé pour l'aménagement de l'espace du Pont Romain. Une subvention a été accordée le 25.08.2023 pour un montant de 58 243 €. Le coût de l'opération est évalué à 194 143 €.
- La **désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales** sera transmise en Préfecture le 15 septembre au plus tard.
- Dernièrement Monsieur le Maire a été sollicité par le docteur JUNQUA dans le cadre de la **vente du cabinet dentaire** à la suite de son départ en retraite en décembre 2023. Après un échange en mairie, un deuxième rendez-vous a été réalisé sur site en présence de Jonathan REYT (Adjoint au maire) et Stéphanie TEDESCO (Directrice générale des services). A la suite de ce rendez-vous, une demande d'estimation des domaines a été demandée ainsi qu'une évaluation des éventuels travaux. Le prix du bâtiment a été fixé à 120 000 euros par le notaire du docteur JUNQUA et le matériel à 40 000 euros. Il vous sera demandé votre avis sur une éventuelle prise de position de la commune sur ce dossier. Un exposé de la situation médicale et paramédicale sera aussi fait en séance.

Question de Mme PERDEREAU :

Est-ce qu'il y a encore de la place au niveau du 4^{ème} cabinet de consultation ?

M. le Maire répond qu'il n'y a plus de place. Des internes sont accueillis et utilisent ce cabinet.

Mme ROHART :

Si un dentiste arrive, il voudra certainement un local immédiatement. Cette mise à disposition permettrait une certaine réactivité.

M. le Maire répond que oui, effectivement.

Mme CLEMENCE :

Mme JUNQUA vendra quoi qu'il arrive ?

M. le Maire répond que oui, elle vend et cesse son activité.

Il précise également qu'il n'est pas conseillé de préempter car c'est risqué.

M. PLAIS :

Mme JUNQUA n'a pas réussi à vendre avec son réseau, la commune n'a pas de réseau pour y parvenir. C'est donc risqué pour la commune !

Mme FOUCHER :

Ce qui serait dommage, ce serait de perdre un local commercial car il y en a peu sur la commune.

Après échange, l'avis du Conseil Municipal ne va pas vers un achat du local.

- Afin de se conformer à la **RGPD**, il vous sera demandé prochainement de remplir un accord écrit afin de communiquer vos adresses mails et n° de téléphone en cas de besoin ou de sollicitation.
- Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire a exposé la situation de l'arrivée des **Gens du voyage sur le parc des Sittelles**. Un courrier a été fait à la mairie de St Mars la Brière et un rendez-vous s'est tenu en mairie en Août. Monsieur le Maire de St Mars la Brière a reconnu les responsabilités de sa collectivité et va participer à hauteur de 50% au frais de justice et de sécurité mis en place.

Question de M. PLAIS :

Est-ce que la Communauté de communes du Gesnois Bilurien va aussi prendre à sa charge une partie ?

Une sollicitation sera faite en ce sens prochainement par M. le Maire.

Le retour de St Mars la Brière était attendu avant de les solliciter. Cette sollicitation ne pourra se faire que sur le volet sécurisation, seulement.

- Cet été **la commune a accueilli 3 jeunes dans le cadre du renfort d'été**. Deux d'entre eux ont travaillé aux services techniques et un en mairie sur le service de CNI et Passeports. Les retours des jeunes et des services sont très positifs.
- Dans le cadre réglementaire, les élus devront se prononcer prochainement sur l'actualisation de la délibération instituant le **RIFSEEP** sur notre collectivité. Monsieur le Maire a souhaité engager ce travail en concertation avec les agents de la collectivité afin de mettre en place une éventuelle revalorisation de l'IFSE et l'instauration du CIA. Sous l'autorité de la Directrice des services, un groupe de travail se réunira en septembre avant un arbitrage par les élus et une validation par le centre de Gestion. La période de concertation et de validation se fera jusqu'à la fin de l'année 2023.
- Le **Syndicat d'eau de Montfort-le-Gesnois** a engagé des travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable sur la rue Thoury. La deuxième phase a débuté en Août et se terminera fin septembre. Les travaux n'empiéteront pas sur la Grande rue et l'avenue de la Libération. Monsieur le Maire est intervenu pour régulariser la situation et ainsi communiquer avec les commerçants de ce secteur.
- Les travaux de **la phase 1 du Schéma directeur** sont en cours d'étude par notre maîtrise d'œuvre (SAFEGE). Ces derniers seront présentés sur le conseil du mois d'octobre dans leur intégralité avant de déposer les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau.
- La commune de Montfort-le-Gesnois a été choisie par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) pour accueillir **la Caravane du sport** dans le cadre de la promotion des jeux olympiques. Une animation se tiendra le samedi 21 octobre sur l'espace du Champ de Foire. Une communication sera faite aux habitants.
- Le **comice agricole** s'est tenu le 2 et 3 septembre dernier. Monsieur le Maire tient à remercier les élus qui se sont impliqués dans cette manifestation et bien entendu l'ensemble des bénévoles et des agents qui ont œuvré pendant des mois pour la réussite de cette manifestation. Des messages de remerciements et de félicitations sont arrivés en nombre auprès de Monsieur le maire et la mairie.
- En partenariat avec le Pays du Perche Sarthois, **une base de canoë kayak** a ouvert sur l'espace du Pont Romain cet été le samedi et dimanche après-midi uniquement. Les retours sont positifs. Un bilan qualitatif sera organisé prochainement avec le club de canoë de La Ferté et le Pays du Perche Sarthois. La fréquentation se détaille comme suit :

Juillet : 164 personnes

Août : 271 personnes

- 1^{er} week-end : 36 personnes
- 2^{ème} week-end : 71 personnes
- 3^{ème} week-end : 116 personnes
- 4^{ème} week-end : 48 personnes

Au total, nous avons accueilli **435 personnes** sur les 2 mois.


- Liste des devis signés depuis le dernier Conseil municipal du 4 juillet 2023 :

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
SIGNAUX GIRO	Panneaux (de rue, de maison, de voirie)	2 619.81 €	3 143.77 €
UGAP DIRECT	7 caméras salle de classe école	513.80 €	616.56 €
CONTY	5 ordinateurs pour école	5 118.00 €	6 141.60 €
TRACAGE SERV	Arrêt minute boulangerie et passage piétons gare	500.00 €	600.00 €
ATESART	AMO - Création d'un trottoir et sécurisation de la route de la vallée	5 094.00 €	6 112.80 €
SIGNAUX GIRO	Panneaux de signalisation (stop)	190.34 €	228.41 €
MAVASA	Bloc parking renforcé pour entrée salle omnisports	169.24 €	203.09 €
CABINET BARB	Bornage et relevé altimétrique Presbytère	1 290.00 €	1 548.00 €
TERRE AS MANS	Busage fossé pour futur chemin de randonnée	920.00 €	1 104.00 €
DISTRICO - AGRI	Traverses pour clôture - futur chemin de randonnée	431.20 €	517.44 €
DISTRICO - AGRI	Poteaux lisses et portillons pour clôture - futur chemin de randonnée	16 612.72 €	19 935.26 €
	Total devis signés	33 459.11 €	40 150.93 €
FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
THUARD LIBRA	Livres bibliothèque	512.23 €	512.23 €
LETESSIER SARL	Remise en état élayeuse	179.57 €	215.48 €
BL commande	BL Connect portail chorus	240.00 €	288.00 €
AVENUE WEB SYST	Achat de 2 certificats de signature	680.00 €	816.00 €
SIGNARAMA	Adhésifs pour panneaux de voirie	279.00 €	334.80 €
PLG	Produits d'entretien et hygiène écoles et salles	859.43 €	1 017.45 €
VENDOME DIFF	Produits ménagers et hygiène écoles et salles	1 974.08 €	2 368.90 €
CHRETIEN BRU	Réparation et entretien toiture Chapelle de Saussay	1 917.50 €	2 301.00 €
WESCO	Achat de 6 matelas école maternelle	262.02 €	314.42 €
SEDI EQUIPEM	Dossiers urbanisme	99.50 €	119.40 €
WURTH FRANCE	Produits pour voirie (traceur, nettoyant)	280.10 €	336.12 €
MONTFORT AUTO	Réparation Berlingo 1989VZ72 - Kit distribution pompe à eau	524.08 €	628.90 €
FIDUCIAL	Fournitures administratives Mairie	103.53 €	124.23 €
LACOSTE DACTYL	Fournitures administratives mairie	176.40 €	211.68 €
PRINT SUCCESS	Affichage publicité MP Route de Connerré	49.00 €	58.80 €
PRINT SUCCESS	Mise à jour Affichage publicité MP Piste Athlétisme	59.00 €	70.80 €
GROUPE BENAR	Réparation armoire froide restaurant scolaire	1 027.98 €	1 233.58 €
LETESSIER SARL	Fournitures service espace verts - jeu de pinceaux pour balayeuse	203.25 €	243.90 €
	Total devis signés	9 426.67 €	11 195.69 €

M. le Maire clôture la séance.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anthony TRIFAUT



Le Secrétaire de Séance
Yvette BULOUP

